



2015_A336

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - ZAC Communautaire de Bertoire 2 à Lambesc - Actualisation du Dossier d'Utilité Publique et poursuite de la procédure

Le 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – BALDO Edouard donne pouvoir à LENFANT Gaëlle – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à BOULAN Michel – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – FILIPPI Claude – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Jean-Christophe GROSSI donne lecture du rapport ci-joint.

05_1_05

CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Roger PELLEC

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Zones d'activités

**Objet : ZAC Communautaire de Bertoire 2 à Lambesc - Actualisation du Dossier d'Utilité Publique et poursuite de la procédure
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la réalisation de la zone d'activités de La Bertoire sur la commune de Lambesc, le Conseil communautaire du 26 juin 2009 a approuvé le lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique afin de maîtriser les derniers terrains non encore acquis. Aujourd'hui dans le cadre de la réalisation de la deuxième tranche, il est nécessaire d'actualiser ce dossier pour permettre la poursuite de la procédure.

Exposé des motifs :

Pour rappel, la ZAC de la Bertoire 2 a été créée en 2006 par la CPA et concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires en janvier 2011 dans le but d'offrir des terrains d'activités aux entreprises artisanales et industrielles de tailles moyennes. Cette ZAC s'étend sur 17 ha au total et est réalisée en plusieurs tranches successives. Les travaux d'aménagement de la première tranche, en extension directe de la zone existante sont terminés et permettent la commercialisation d'une vingtaine de lots.

La CPA a racheté la quasi-totalité des terrains du périmètre de l'opération à la commune de Lambesc qui ont été ensuite transférés à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement. Toutefois, pour pouvoir réaliser l'ensemble de l'opération, plusieurs parcelles devaient encore être acquises et le Conseil communautaire du 26 juin 2009 a autorisé, par la délibération n°2009_A105, le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire. L'utilité publique de l'opération était en effet justifiée par les objectifs d'intérêt général du projet en termes d'aménagement du territoire et de développement économique. Aujourd'hui, cette orientation est conforme à celle du Schéma de Cohérence Territoriale qui identifie cette zone comme faisant partie des espaces d'activités à développer afin de conserver le dynamisme économique du Pays d'Aix. L'objectif est d'adapter le niveau d'équipements de la commune, en tant que pôle de proximité, au poids démographique et aux besoins quotidiens afin d'éviter des déplacements trop nombreux vers d'autres pôles. Ces sites économiques de niveau local accueillent en priorité les petites et moyennes entreprises de production ou de service et les activités artisanales, ce qui correspond aux objectifs du projet.

Ainsi, le dossier de déclaration d'utilité publique a été déposé par la CPA en juillet 2010 auprès des services de la préfecture pour instruction. Un avis interservices a été rendu en novembre 2011 demandant certains compléments nécessaires à l'obtention de la DUP. Entre temps, l'opération a été concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires lui déléguant de fait la finalisation du montage foncier conformément au traité de concession.

Le terrain d'assiette de la première tranche étant maîtrisé, celle-ci a pu être réalisée et remise aux différents gestionnaires. La commercialisation ayant bien avancé, il a été décidé par le comité de pilotage de lancer la réalisation de la tranche 2 conformément au programme des travaux.

Certains terrains essentiels à la réalisation d'équipements publics de la deuxième tranche n'étant pas maîtrisés, il est donc aujourd'hui nécessaire d'actualiser le dossier de DUP pour plusieurs raisons :

- Evolution législative en matière d'environnement qui nécessite la réalisation d'études supplémentaires (étude complémentaire d'incidence Natura 2000 et actualisation de l'étude d'impact de la ZAC) dans le cadre du dossier de DUP.
- Parcelles acquises depuis à l'amiable ou qui ne sont plus concernées par la DUP compte tenu des évolutions du projet.
- Changement de numérotation cadastrale des parcelles sur l'ensemble du secteur.

De ce fait, aujourd'hui, seules deux parcelles non bâties sont encore concernées par la procédure de DUP :

- La parcelle CO58 d'une surface cadastrale de 4920m² qui est actuellement possédée par plusieurs dizaines de propriétaires en indivision qui ne sont aujourd'hui pas encore tous identifiés malgré les recherches d'un généalogiste mandaté à cet effet.
- La parcelle CO1033 anciennement identifiée sous le numéro CO61 d'une surface cadastrale de 1417m² qui n'a pu être pour l'instant acquise par voie amiable.

Les services de l'État ont fait part de la nécessité pour la CPA de délibérer de nouveau pour confirmer la poursuite de cette procédure compte tenu de la date de la délibération initiale et afin d'acter les modifications intervenues. Il est donc nécessaire aujourd'hui de prendre acte de l'actualisation du dossier de DUP et de confirmer la poursuite de cette procédure.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5 ;

VU la délibération n°2005_A320 du 8 décembre 2005 déclarant d'intérêt communautaire l'extension de la ZAC du plateau de Bertoire à Lambesc;

VU la délibération n° 2006_A296 du Conseil communautaire du 20 octobre 2006 créant la ZAC ;

VU la délibération n°2008_A077 du Conseil communautaire du 26 juin 2008 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics ;

Vu la délibération n°2009_A105 du Conseil communautaire du 25 juin 2009 autorisant le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique ;

VU la délibération n°2011_B010 du Bureau communautaire du 21 janvier 2011 décidant la concession d'aménagement de la ZAC de Bertoire 2 à la SPLA Pays d'Aix Territoires ;

VU l'avis de la Commission Développement économique et emploi du 26 novembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de l'actualisation du dossier de Déclaration d'Utilité Publique ;
- **CONFIRMER** la volonté de poursuivre la procédure de Déclaration d'Utilité Publique afin d'acquérir les parcelles CO 58 et CO 1033 nécessaires à la réalisation de la suite de l'opération ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône pour compléter et poursuivre la procédure de Déclaration d'Utilité Publique au profit de la CPA et de son concessionnaire la SPLA « Pays d'Aix Territoires » ;
- **AUTORISER** la SPLA « Pays d'Aix Territoires », en sa qualité de concessionnaire, à solliciter, le cas échéant, de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, l'ouverture d'une enquête parcellaire ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - ZAC Communautaire de Bertoire 2 à Lambesc - Actualisation du Dossier d'Utilité Publique et poursuite de la procédure

Inscrits	92
Votants	86
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	86
Majorité absolue	44
Pour	86
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transfère en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



17 DEC. 2015